

MAIRIE DE RYE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2018

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, BEURRIER Jacques, MONNOT Marie Hélène, PELLETIER Lionel, PERRAUD Claude, REBOUILLAT Denis

Excusés : ROCHHIA Emmanuel

Secrétaire : PERRAUD Claude

Les conseillers présents approuvent le compte-rendu de séance du 02/02/2018.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour. Demande acceptée à l'unanimité.

Délibération – Budget Communal :

Mr le Maire a présenté le compte de gestion 2017 établi par la trésorerie de Bletterans, le budget primitif 2018 ainsi que la valorisation de la commune de Rye, accompagné par Françoise Arnaud, Adjointe au Maire, pour le détail du compte administratif 2017. Il en ressort un excédent total de 201 604.13 €.

On peut résumer l'exercice 2017 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2017
Recettes	33 549.42 €	143 635.40 €	177 184.82 €
Dépenses	61 637.51 €	84 971.62 €	146 609.13 €

	Résultat de clôture (Trésorerie N-1 + résultats 2017)
Investissement	- 60052.61 €
Fonctionnement	261 656.74 €
Trésorerie de la commune au 31/12/2017	201 604.13 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide

- d'approuver le compte de gestion 2017
- d'approuver le compte administratif 2017
- d'approuver l'affectation du résultat
- de voter le budget primitif 2018 tel que présenté par Mr le Maire.

Délibération – Taux des Taxes Locales Directes 2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les bases reçues par les services des finances publiques pour les TLD et demande à délibérer sur les taux à appliquer pour 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2018, soit :

- taxe d'habitation : 7.16 %
- taxe foncière (bâti) : 17.79 %
- taxe foncière (non bâti) : 32.73 %

Délibération – Subventions 2018 :

Reportée au prochain conseil municipal.

Délibération – Travaux logement communal place de l'église :

Monsieur le Maire informe les élus que pour le logement situé place de l'église, par sécurité et dans le cadre du respect des normes, il est nécessaire de faire gagner le conduit de cheminée.

Plusieurs devis sont étudiés en séance.

Après délibération, à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal décide de valider la proposition financière de l'entreprise Bonnin pour la somme de 2 000 € HT

Délibération – Loyer logement communal place de l'église

Mr le Maire propose de délibérer sur le montant du loyer de ce logement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer à 380 € mensuels, charges non comprises, avec versement d'une caution de 380 €.

Délibération – SIDEC Convention MADs Service Informatique :

Monsieur le Maire présente l'avenant du SIDEC relatif à la convention de mise à disposition des services informatiques. Cet avenant a pour objet la résiliation des conventions antérieures et l'adhésion à la convention de mise à disposition des services du SITIC renouvelée.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de valider cet avenant.

Délibération – Voirie rue de la Louvaire :

Dans le cadre de la réfection de la bande de roulement du chemin de la Louvaire par la Comcom Bresse Haute Saïlle, il est indispensable au préalable de buser une partie du fossé de cette rue (environ 50 m). Plusieurs devis sont présentés.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Bornier pour la somme de 3 178.00 € HT.

Délibération – Salle des fêtes garde corps pour rampe d'accès :

Suite aux travaux d'accessibilité de la salle des fêtes nous devons faire installer un garde-corps pour la rampe d'accès.

Après étude des différents devis et délibération, le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise Ducrot pour un montant de 795.00 € HT.

Informations diverses :

- Les 3 tables et les 2 caissons à tiroirs de l'ancien secrétariat de mairie ont été cédés à l'entreprise Roy.
- L'inauguration de la mairie aura lieu le vendredi 27 avril 2018 à 18h00.
- La campagne de stérilisation des chats a été prolongée jusqu'au 31/12/2018.
- La salle de bains du logement situé place de l'église va être réhabilitée. Plusieurs devis seront demandés et présentés lors d'un prochain conseil.

